

Conseil Municipal du lundi 09 mai 2005

↪ **Convention Transfert Centre de Secours Avenant n° 1** : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant n° 1 à la convention de transfert et de mise à disposition des services et des moyens au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn, autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

↪ **Subventions Associations – Année 2005** : Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Animation, Culture, Communication, Tourisme », vote pour l'année 2005, les subventions ci-dessous :

- A Cœur Joie	460.00 euros
- A.D.M.R.	1 000.00 euros
- A.F.L.M.	240.00 euros
- Amicale des Sapeurs Pompiers	1 600.00 euros
- Amicale Laïque	700.00 euros
- Association Bibliothèque Paroissiale « Brassac Bibliothèque »	1 200.00 euros
- Association Cinécran 81	300.00 euros
- Association Sportive du Collège de La Catalanié	310.00 euros
- Association Nancy-Bez	50.00 euros
- Association Pêche et Pisciculture	935.00 euros
- Boule Brassagaise	100.00 euros
- Brassac V.T.T.	600.00 euros
- Club du 3ème Âge	510.00 euros
- Comité des Fêtes	12 000.00 euros
- Croix Rouge Française	80.00 euros
- Ecurie du Val d'Agoût	1 100.00 euros
- Football Club de Brassac – Ecole de Foot	800.00 euros
- Football Club de Brassac	3 100.00 euros
- Le C.L.A.P.	800.00 euros
- Les Cadets de Brassac	1 100.00 euros
- Les Galopins Brassagais	230.00 euros
- Les Shad'oc	230.00 euros
- M.J.C.	2 000.00 euros
- Pétanque de la Gare	800.00 euros
- Seiken Karaté Club	310.00 euros
- US Brassac Sidobre XV	4 880.00 euros
- US Brassac Sidobre XV – Ecole de Rugby	800.00 euros
- Tennis Club Brassagais	250.00 euros
- Chœur d'Autan	300.00 euros

↪ **Transformation Poste Agent d'entretien contractuel TNC** : Monsieur le Président de la Commission du Personnel rappelle que par délibération en date du 13 septembre 2004, un poste d'agent d'entretien contractuel à temps non complet (113 heures 30 par mois) a été créé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2004. Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter la durée du temps de travail de l'agent recruté sur ce poste. Le Conseil Municipal, décide qu'à compter du 1^{er} juin 2005 le poste d'agent d'entretien contractuel TNC créé par délibération du 13 septembre 2004 sera transformé en emploi contractuel à temps complet. Dans ces conditions, un avenant au contrat d'embauche de Monsieur Yoann ZACARIAS sera signé

↪ **Création d'un poste d'Agent Administratif à temps complet** : Le poste de l'Emploi Jeune d'Agent d'Accueil à l'Hôtel de Ville et de développement tourisme et vie associative arrivant à son terme le 19 juin prochain, le Conseil Municipal décide de pérenniser cet emploi en créant un poste d'agent administratif à temps complet à compter du 20 juin 2005.

↪ **Participation financière Sortie à « DYNOSAURIA » Ecole Privée Présentation Notre-Dame** : Le Conseil Municipal, fixe à 300 euros (trois cents euros) la participation financière de la commune relative au voyage scolaire de l'école privée Présentation Notre-Dame à « DYNAUSORIA » Esperazza (Aude) qui sera versée sur présentation du bilan financier.

- ↵ **Convention d'affermage Camping Municipal « La Lande » :** Par délibération en date du 07 juin 2004, la gestion du Camping Municipal « La Lande » avait été confiée pour un an à Monsieur Richard KOVOETS. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer avec Monsieur KOEVETS une nouvelle convention comme établie par la commission communale.
- ↵ **Droits de Place :** Les droits de place annuels relatifs à l'occupation du domaine public par les terrasses des cafetiers et restaurateurs sont fixées comme ci-dessous :
- ✚ forfait de 60 euros pour la Place de l'Hôtel de Ville et la Rue des Barris,
 - ✚ forfait de 20 euros pour tout autre emplacement.
- ↵ **Assurance Responsabilité Civile de la Commune :** Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions financières relatives au nouveau contrat responsabilité civile de la commune, décide de retenir l'offre présentée par Monsieur Xavier CAMINADE, Agent Général du Groupe GAN Assurances.
- ↵ **Travaux d'Electrification Rurale Programme 2005 - Maîtrise d'œuvre :** Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale au Syndicat Départemental d'Electrification Rurale du Tarn.
- ↵ **Participation financière classes vertes et PAE année scolaire 2004/2005 :**
- ✚ 61 euros par enfant pour les classes vertes des écoles primaires ;
 - ✚ jusqu'à concurrence de 460 euros pour les PAE des classes maternelles et C.P.
- ↵ **Approbation du plan de zonage de l'assainissement :** Le Conseil Municipal au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, approuve le plan de zonage de l'assainissement de la commune. Ce plan de zonage approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public et à la Préfecture.